

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ORCIERES
Département des Hautes-Alpes**

SEANCE DU 22 juillet 2025

Convocation en date du : 11/07/2025
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents ou représentés : 14
Nombre de membres ayant pris part au vote : 8
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le Vingt Deux Juillet à Vingt Heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ORCIERES légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie,

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Patrick RICOU, Maire d'Orcières.

Étaient présents : M. GIRAUD-MARCELLIN Gérard, Mme GIRAUD-MOINE Martine, M. GIRAUD-TELME Michel, M. HAUWILLER Julien, M. REY Gérard, Mme RICOU Claude, M. RICOU Patrick, Mr. ROUIT Sébastien, M. SARRAZIN Bruno, Mme GERVAIS Marie-Françoise, Mr GIRAUD-MOINE Lionel, Mme PRIMAULT Florence, Mme REBOUL Fanny.

Absents représentés :

M. Yannic RICOU (représentée par Mr Patrick RICOU)

Absents excusé : Mr. BOUTON Jean-François

Secrétaire de séance : Mme REBOUL Fanny

2025.066 Avenant n°2 au marché de prestation de service de la SEMILOM

Yannic Ricou, Martine Giraud Moine, Bruno Sarrazin, Sébastien Rouit, Julien Hauwiller, Patrick Ricou ne participent pas à la délibération.

Monsieur le troisième adjoint rappelle aux membres de l'assemblée que la commune a signé un marché de prestation de services avec la SEMILOM, pour la période du 1^{er} décembre 2020 au 30 novembre 2026, afin que celle-ci assure la gestion de l'Office du tourisme d'Orcières et les missions de service d'information, d'accueil, de commercialisation, d'animation et de promotion touristique de la commune.

Aujourd'hui la commune est sollicitée pour organiser une manifestation cycliste « GNFY ».

Il propose d'en confier la charge à la SEMILOM.

Un engagement de cette importance ne peut, bien évidemment être imputé sur les crédits habituels, il est donc nécessaire d'établir un avenant au contrat.

En contrepartie de cette organisation la commune accorderait une participation supplémentaire de 50 000 € pour les années 2025 et 2026. En prenant en compte l'avenant N°1 du même objet le montant total du marché se trouvera augmenté de 2.38 %.

Monsieur le troisième adjoint donne lecture de ce projet d'avenant.

Après avoir fait cet exposé, Monsieur le troisième adjoint demande au conseil municipal d'approuver l'avenant n°2, et d'autoriser M. le maire à le signer.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE**

Envoyé en préfecture le 24/07/2025

Reçu en préfecture le 24/07/2025

Publié le

ID : 005-210500963-20250722-CM2025_066-DE



- **Approuve** ce projet d'avenant n°2
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer ledit avenant ci-après annexé.

**Le Maire,
Patrick RICOU**

